

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Acétylthiocholine iodure ≥99 %, pour la biochimie

numéro d'article: **4001**  
Version: **1.0 fr**

date d'établissement: 14.11.2018

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| Identification de la substance  | <b>Acétylthiocholine iodure</b>   |
| Numéro d'article                | 4001  |
| Numéro d'enregistrement (REACH) | L'indication des utilisations identifiées n'est pas nécessaire puisque selon la directive REACH (< 1 t/a) la substance ne nécessite pas un enregistrement |
| Numéro CE                       | 217-474-1   |
| Numéro CAS                      | 1866-15-5   |

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** substance chimique de laboratoire  
utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Carl Roth GmbH + Co KG  
Schoemperlenstr. 3-5  
D-76185 Karlsruhe  
Allemagne

**Téléphone:** +49 (0) 721 - 56 06 0  
**Téléfax:** +49 (0) 721 - 56 06 149  
**e-mail:** [sicherheit@carlroth.de](mailto:sicherheit@carlroth.de)  
**Site web:** [www.carlroth.de](http://www.carlroth.de)

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité : Division sécurité au travail et protection de l'environnement

**e-mail (personne compétente)** : [sicherheit@carlroth.de](mailto:sicherheit@carlroth.de)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence **Poison Centre Munich: +49/(0)89 19240**

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

| Classification selon SGH |   |                               |                   |
|--------------------------|---|-------------------------------|-------------------|
| Rubrique                 | Classe de danger  | Classe et catégorie de danger | Mention de danger |
| 3.10                     | toxicité aiguë (orale)  | (Acute Tox. 3)                | H301              |
| 3.1D                     | toxicité aiguë (cutanée)  | (Acute Tox. 3)                | H311              |
| 3.2                      | corrosion cutanée/irritation cutanée  | (Skin Irrit. 2)               | H315              |
| 3.3                      | lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux  | (Eye Irrit. 2)                | H319              |
| 3.8R                     | toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (irritation des voies respiratoires) | (STOT SE 3)                   | H335              |

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Acétylthiocholine iodure $\geq 99\%$ , pour la biochimie

numéro d'article: 4001

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

**Mention d'avertissement**      **Danger**

#### Pictogrammes

GHS06



#### Mentions de danger

H301+H311      Toxique par ingestion ou par contact cutané  
H315              Provoque une irritation cutanée  
H319              Provoque une sévère irritation des yeux  
H335              Peut irriter les voies respiratoires

#### Conseils de prudence

##### Conseils de prudence - prévention

P261              Éviter de respirer les poussières.  
P280              Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Conseils de prudence - intervention

P301+P310      EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P302+P352      EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305+P351+P338      EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P312              Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

#### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: **Danger**

Symbole(s)



H301+H311      Toxique par ingestion ou par contact cutané.  
P280              Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P310      EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P302+P352      EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P312              Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

### 2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Acétylthiocholine iodure $\geq 99\%$ , pour la biochimie

numéro d'article: 4001

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

|                     |                          |
|---------------------|--------------------------|
| Nom de la substance | Acétylthiocholine iodure |
| Numéro CE           | 217-474-1                |
| Numéro CAS          | 1866-15-5                |
| Formule moléculaire | $C_7H_{16}INOS$          |
| Masse molaire       | 289,2 g/mol              |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours



##### Notes générales

Enlever les vêtements contaminés.

##### Après inhalation

Fournir de l'air frais. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

##### Après contact cutané

Rincer la peau à l'eau/se doucher. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

##### Après contact oculaire

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

##### Après ingestion

Rincer la bouche immédiatement et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux, une douleur, l'étouffement et des difficultés respiratoires, Effets irritants, Nausée, Vomissements

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction



##### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
l'eau pulvérisée, mousse, poudre d'extincteur à sec, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Acétylthiocholine iodure $\geq 99\%$ , pour la biochimie

numéro d'article: **4001**

### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible.

### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: oxydes azotés (NOx), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), oxydes de soufre (SOx)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



#### Pour les non-secouristes

Mettre à disposition une ventilation suffisante. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

#### Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Ramasser mécaniquement. La lutte contre les poussières.

#### Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre à disposition une ventilation suffisante. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Éviter la formation de poussière. Bien nettoyer les surfaces contaminées.

#### • Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Élimination de dépôts de poussières.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Acétylthiocholine iodure $\geq 99\%$ , pour la biochimie

numéro d'article: 4001

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

#### Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

#### Considération des autres conseils

Garder sous clef.

#### • Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

#### • Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Température de stockage recommandée: 2 – 8 °C.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

| Pays | Nom de l'agent                       | No CAS | Mention | Identificateur | VME [mg/m <sup>3</sup> ] | VLCT [mg/m <sup>3</sup> ] | Source         |
|------|--------------------------------------|--------|---------|----------------|--------------------------|---------------------------|----------------|
| BE   | particules non classifiées autrement |        | i       | VL/VCD         | 10                       |                           | Moniteur Belge |
| BE   | particules non classifiées autrement |        | r       | VL/VCD         | 3                        |                           | Moniteur Belge |

#### Mention

i Fraction inhalable

r Fraction alvéolaire

VLCT Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

##### Protection des yeux/du visage



Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

##### Protection de la peau



# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Acétylthiocholine iodure ≥99 %, pour la biochimie

numéro d'article: 4001

### • protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

### • type de matière

NBR (Caoutchouc nitrile)

### • épaisseur de la matière

>0,11 mm

### • délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>480 minutes (perméation: niveau 6)

### • mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

### Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Dégagement de poussière. Filtre à particules (EN 143). P2 (filtre au moins 94 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc).

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

|                |  |
|----------------|--|
| État physique  | solide (poudre cristalline)            |
| Couleur        | blanc                                  |
| Odeur          | inodore                                |
| Seuil olfactif | Il n'existe pas de données disponibles |

#### Autres paramètres physiques et chimiques

|   |  |
|---|--|
| (valeur de) pH  | Cette information n'est pas disponible.  |
| Point de fusion/point de congélation                  | 205 – 210 °C                             |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Cette information n'est pas disponible.  |
| Point d'éclair  | ne s'applique pas                        |
| Taux d'évaporation                                    | il n'existe pas de données disponibles   |
| Inflammabilité (solide, gaz)                          | Ces informations ne sont pas disponibles |
| <u>Limites d'explosivité</u>                          |  |
| • limite inférieure d'explosivité (LIE)               | cette information n'est pas disponible   |
| • limite supérieure d'explosivité (LSE)               | cette information n'est pas disponible   |
| Limites d'explosivité des nuages de poussière         | ces informations ne sont pas disponibles |

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Acétylthiocholine iodure $\geq 99\%$ , pour la biochimie

numéro d'article: **4001**

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Pression de vapeur                | Cette information n'est pas disponible.                       |
| Densité                           | Cette information n'est pas disponible.                       |
| Densité de vapeur                 | Cette information n'est pas disponible.                       |
| Densité relative                  | Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles. |
| <u>Solubilité(s)</u>              |   |
| Solubilité dans l'eau             | 50 g/l à 20 °C  |
| <u>Coefficient de partage</u>     |   |
| n-octanol/eau (log KOW)           | Cette information n'est pas disponible.                       |
| Température d'auto-inflammabilité | Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles. |
| Température de décomposition      | il n'existe pas de données disponibles                        |
| Viscosité                         | non pertinent (matière solide)                                |
| Propriétés explosives             | N'est pas classé comme explosible                             |
| Propriétés comburantes            | aucune  |

### 9.2 Autres informations

Il n'y a aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.

### 10.2 Stabilité chimique

Solide hygroscopique. Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Comburant puissant

### 10.4 Conditions à éviter

Lumière. Protéger de l'humidité.

### 10.5 Matières incompatibles

Il n'y a aucune information additionnelle.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



**Acétylthiocholine iodure ≥99 %, pour la biochimie**

numéro d'article: **4001**

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Voie d'exposition | Effet | Valeur    | Espèce | Source |
|-------------------|-------|-----------|--------|--------|
| oral              | LD50  | 100 mg/kg | rat    | TOXNET |
| cutané            | LD50  | 500 mg/kg | cobaye | TOXNET |

#### Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

#### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

#### Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérigène ni toxique pour la reproduction

#### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

#### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

#### Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

##### • En cas d'ingestion

Spasmes, nausée, vomissements

##### • En cas de contact avec les yeux

Irritant pour les yeux

##### • En cas d'inhalation

toux, une douleur, l'étouffement et des difficultés respiratoires, Irritation des voix respiratoires

##### • En cas de contact avec la peau

provoque une irritation cutanée

#### Autres informations

Aucune



# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Acétylthiocholine iodure $\geq 99\%$ , pour la biochimie

numéro d'article: 4001

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

selon 1272/2008/CE: N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 Processus de la dégradabilité

Demande Théorique en Oxygène avec une nitrification: 1,466 mg/mg

Demande Théorique en Oxygène: 1,217 mg/mg

Dioxyde de Carbone Théorique: 1,065 mg/mg

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets



Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

##### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

##### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR).

##### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

##### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR).

#### 13.2 Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

#### 13.3 Remarques

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

# Fiche de données de sécurité



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Acétylthiocholine iodure ≥99 %, pour la biochimie

numéro d'article: 4001

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

|             |  |  |
|-------------|--|--|
| <b>14.1</b> | Numéro ONU   | <b>2811</b>  |
| <b>14.2</b> | Désignation officielle de transport de l'ONU<br>Composants dangereux   | <b>SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.</b><br>Acétylthiocholine iodure  |
| <b>14.3</b> | Classe(s) de danger pour le transport  |                               |
|             | Classe   | 6.1 (matières toxiques)  |
| <b>14.4</b> | Groupe d'emballage   | III (matière faiblement dangereuse)  |
| <b>14.5</b> | Dangers pour l'environnement   | aucune (pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses) |
| <b>14.6</b> | <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b><br>Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations. |  |
| <b>14.7</b> | <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b><br>Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |  |
| <b>14.8</b> | <b>Informations pour chacun des règlements types des Nations unies</b>   |  |
|             | <b>• Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)</b>   |  |
|             | Numéro ONU   | 2811   |
|             | Désignation officielle   | SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.   |
|             | Mentions à porter dans le document de bord   | UN2811, SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., (Acétylthiocholine iodure), 6.1, III, (E)                            |
|             | Classe   | 6.1  |
|             | Code de classification   | T2   |
|             | Groupe d'emballage   | III  |
|             | Étiquette(s) de danger   | 6.1  |
|             |   |  |
|             | Dispositions spéciales (DS)  | 274, 614, 802(ADN)   |
|             | Quantités exceptées (EQ)   | E1   |
|             | Quantités limitées (LQ)  | 5 kg   |
|             | Catégorie de transport (CT)  | 2  |
|             | Code de restriction en tunnels (CRT)   | E  |
|             | Numéro d'identification du danger  | 60   |
|             | <b>• Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)</b>   |  |
|             | Numéro ONU   | 2811   |
|             | Désignation officielle   | TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S.   |



# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Acétylthiocholine iodure ≥99 %, pour la biochimie

numéro d'article: **4001**

|   |  |
|---|--|
| Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration)       | UN2811, SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., (Acétylthiocholine iodure), 6.1, III |
| Classe  | 6.1  |
| Polluant marin  | -  |
| Groupe d'emballage  | III  |
| Étiquette(s) de danger  | 6.1  |
|    |  |
| Dispositions spéciales (DS)   | 223, 274   |
| Quantités exceptées (EQ)  | E1   |
| Quantités limitées (LQ)   | 5 kg   |
| EmS   | F-A, S-A   |
| Catégorie de rangement (stowage category)   | A  |
| <b>• Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)</b>           |  |
| Numéro ONU  | 2811   |
| Désignation officielle  | Solide organique toxique, n.s.a.   |
| Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration)       | UN2811, Solide organique toxique, n.s.a., (Acétylthiocholine iodure), 6.1, III |
| Classe  | 6.1  |
| Groupe d'emballage  | III  |
| Étiquette(s) de danger  | 6.1  |
|  |  |
| Dispositions spéciales (DS)   | A3, A5   |
| Quantités exceptées (EQ)  | E1   |
| Quantités limitées (LQ)   | 10 kg  |

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

• **Règlement 649/2012/UE concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)**

Pas énuméré.

• **Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)**

Pas énuméré.

• **Règlement 850/2004/CE concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Pas énuméré.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Acétylthiocholine iodure ≥99 %, pour la biochimie

numéro d'article: **4001**

- **Restrictions selon REACH, Annexe XVII**

pas énuméré

- **Restrictions selon REACH, titre VIII**

Aucune.

- **Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV)/SVHC - liste des candidats**

pas énuméré

- **Directive Seveso**

| 2012/18/UE (Seveso III) |   |  |       |
|-------------------------|---|--|-------|
| No                      | Substance dangereuse/catégories de danger | Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut | Notes |
|                         | pas attribué                              |  |       |

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II**

pas énuméré

**Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)**

pas énuméré

**Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau**

pas énuméré

**Règlement 98/2013/UE sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs**

pas énuméré

**Règlement 111/2005/CE fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

pas énuméré

### Inventaires nationaux

La substance est répertoriée dans les inventaires nationaux suivants:

| Pays | Inventaires nationaux | Status                       |
|------|-----------------------|------------------------------|
| AU   | AICS                  | la substance est répertoriée |
| CA   | DSL                   | la substance est répertoriée |
| CN   | IECSC                 | la substance est répertoriée |
| EU   | ECSI                  | la substance est répertoriée |
| NZ   | NZIoC                 | la substance est répertoriée |
| TW   | TCSI                  | la substance est répertoriée |
| US   | TSCA                  | la substance est répertoriée |

#### Légende

|       |   |
|-------|---|
| AICS  | Australian Inventory of Chemical Substances                             |
| DSL   | Domestic Substances List (DSL)  |
| ECSI  | CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)                       |
| IECSC | Inventary of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China |
| NZIoC | New Zealand Inventory of Chemicals                                      |
| TCSI  | Taiwan Chemical Substance Inventory                                     |
| TSCA  | Toxic Substance Control Act   |

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Acétylthiocholine iodure ≥99 %, pour la biochimie

numéro d'article: 4001

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

| Abr.           | Description des abréviations utilisées   |
|----------------|--|
| ADN            | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures  |
| ADR            | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  |
| CAS            | Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)                                      |
| CLP            | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labeling and Packaging) des substances et des mélanges                                   |
| CMR            | Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction  |
| DGR            | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)  |
| EINECS         | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)   |
| ELINCS         | European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)  |
| EmS            | Emergency Schedule (plan d'urgence)  |
| IATA           | Association Internationale du Transport Aérien   |
| IATA/DGR       | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)  |
| IMDG           | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)   |
| MARPOL         | la convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")  |
| Moniteur Belge | Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11 mars 2002 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail |
| NLP            | No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)  |
| OACI           | Organisation de l'Aviation Civile Internationale   |
| PBT            | Persistant, Bioaccumulable et Toxique  |
| REACH          | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)  |
| RID            | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses   |
| SGH            | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies  |
| SVHC           | Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)  |
| VLCT           | valeur limite court terme  |
| VME            | valeur limite de moyenne d'exposition  |
| vPvB           | very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)  |

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Acétylthiocholine iodure $\geq 99\%$ , pour la biochimie

numéro d'article: **4001**

### Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE
- Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)
- Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
- Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

| Code | Texte                                   |
|------|---|
| H301 | toxique en cas d'ingestion              |
| H311 | toxique par contact cutané              |
| H315 | provoque une irritation cutanée         |
| H319 | provoque une sévère irritation des yeux |
| H335 | peut irriter les voies respiratoires    |

### Clause de non-responsabilité

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.